

Mi-temps thérapeutique et congés payés

Par aodali, le 04/02/2014 à 20:34

bonjour

Après un arrêt de maladie j'ai repris mon travail à mi-temps thérapeutique depuis le 25 novembre .en accord avec ma hiérarchie , je travaille des journées entières , soit 2 jours de 8h par semaine.

A ma reprise à mi-temps mon solde de congés payés, acquis sur une période antérieure à temps plein, était de 10 jours .

J'ai posé la semaine du 23 au 27 décembre en congés payés .mon employeur m'a déduit 4 jours entiers de congés.

comment se fait-il qu'en travaillant 2 jours par semaine , je sois obligée de poser 4 jours pour cette semaine qui comporte un férié ?

merci pour votre réponse

Par moisse, le 05/02/2014 à 16:22

Bonjour,

Si l'employeur décompte les congés en jours ouvré, une semaine fait 5 jours.

Avec un jour férié intercalé, le décompte devient donc 4 jours.

Vous avez pris une semaine, soit 4 jours.

Ne pensez pas pouvoir prendre vos 25 jours de CP (ouvrés) par tranche de 2 jours, ce qui

équivaudrait à 12 semaines de CP dans l'année.

Par Lag0, le 05/02/2014 à 16:39

Bonjour,

Effectivement, le décompte est le même pour les temps pleins ou les temps partiels. Quelque soit le nombre de jours travaillés, le quota de congés à prendre est le même, 5 semaines, soit 30 jours si décompte en jours ouvrables et 25 jours si décompte en jours ouvrés.

Lorsque vous prenez des congés, on commence à décompter au 1er jour ou vous auriez du travailler et on arrête au dernier jour ouvrable (ou ouvré) précédent la reprise.

Donc dans votre cas, du 23 au 27 décembre, on commence à compter le lundi 23 et on arrête le vendredi 27 si décompte en jours ouvrés ou le samedi 28 si décompte en jours ouvrables. On ne compte pas le 25 si ce jour est normalement chômé dans l'entreprise. Ce qui fait donc 4 jours ouvrés ou 5 jours ouvrables de congés.